

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du mardi 28 février 2023
Présents : 11	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe MASSARD.
Votants: 13	<p>Sont présents: Philippe MASSARD, Jean-Marie LEBLANC, Flavien CORMIER, Yohann PAYS, Sébastien ERB, Sylvie ANTUNES, François SIRVENTE, François BELDA, Thomas FREMONT, Françoise DUVEAU, Françoise DE VOS</p> <p>Représentés: Frédéric JACQUET, Karine RIVIER</p> <p>Excuses: Cécile CORBIER, Sandrine DURAND</p> <p>Absents:</p> <p>Secrétaire de séance: Françoise DUVEAU</p>

Vote du compte de gestion 2022 (DEL 2023 007)

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2022 (DEL 2023 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie LEBLANC, l'Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 057.04			203 386.93	7 057.04	203 386.93
Opérations exercice	36 372.88	48 069.57	284 170.48	363 679.08	320 543.36	411 748.65
Total	43 429.92	48 069.57	284 170.48	567 066.01	327 600.40	615 135.58
Résultat de clôture		4 639.65		282 895.53		287 535.18
Restes à réaliser	11 800.00	10 084.00			11 800.00	10 084.00
Total cumulé	11 800.00	14 723.65		282 895.53	11 800.00	297 619.18
Résultat définitif		2 923.65		282 895.53		285 819.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, hors de la présence de M. Philippe MASSARD, le Maire.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (DEL 2023 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSARD Philippe

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 282 895.53

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	203 386.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	79 508.60
Résultat cumulé au 31/12/2022	282 895.53
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	282 895.53
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	282 895.53
B. DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE : ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS GENERAL (DEL 2023 010)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 JANVIER 2023 REFERENCEE DEL2023001

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-5 VI et L. 1111-10 du CGCT ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre n°D2022_105 relative au règlement du fonds de concours général ;

CONSIDERANT que les travaux d'électrification de la cloche et le changement des abat-sons de l'église sont éligibles au fonds de concours général de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement des travaux d'électrification de la cloche et le changement des abat-sons de l'église comme suit :

1. COUT

COUT des TRAVAUX	13.982,00 € HT
------------------	----------------

2. FINANCEMENT

Subvention Fonds de Concours général	6 691,00 €
Autofinancement	9.846,00 €

- Demande à la Communauté de communes un fonds de concours de 6 691 € pour financer ledit projet.
- S'engage à appliquer le règlement du fonds de concours général.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES (DEL 2023 011)

La commune de Lignièrès-de-Touraine et la commune de La Chapelle-aux-Naux ont confié respectivement leur marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la Société Restoria. Les deux contrats arrivent à échéance le 31/08/2023.

Il convient donc de procéder au renouvellement desdits contrats.

Ainsi, pour représenter la commune de La Chapelle aux Naux au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes, il est proposé de désigner :

- M. Philippe MASSARD comme membre titulaire de la commission ad hoc du groupement,
- M. Jean-Marie LEBLANC comme membre suppléant de la commission ad hoc du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de La Chapelle aux Naux au groupement de commandes ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'accepter la composition de la commission ad hoc du groupement de commandes telle que proposée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que ses éventuels avenants.

MARCHES PUBLICS : RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANTS (DEL 2023 012)

Les communes de Lignièrès-de-Touraine et La Chapelle aux Naux font actuellement appel à la société Restoria pour la livraison des repas en liaison froide aux restaurants scolaires dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du code des marchés publics.

Une revalorisation tarifaire a lieu habituellement tous les ans. Mais, compte tenu de la situation économique actuelle, la société Restoria peut être amenée à proposer un avenant pour une hausse des prix dans des délais brefs.

De ce fait, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer

tout avenant avec la société Restoria jusqu'au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec la société Restoria jusqu'au 31 août 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle que la réunion du vote du budget primitif aura lieu le mardi 04 avril prochain. La Commission des Finances se réunira le mercredi 15 mars 2023 à 11 heures.

- Problème ordures ménagères

Il est à déplorer qu'un certain nombre d'administrés ne rentrent pas leur poubelle après l'enlèvement des ordures ménagères. En ce qui concerne le tri, il est également constaté que des sacs jaunes sont encore déposés dans les containers de regroupement. Monsieur le Maire rappelle que les emballages doivent être déposés en vrac afin de mieux remplir ces containers.

- Evènements à venir

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des évènements à venir organisés par les deux associations de la Commune.

Pour les Familles Rurales :

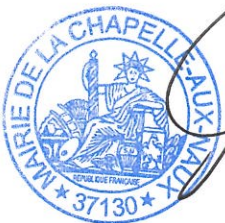
- le samedi 18 mars à 16 h : projection de films pour enfants dans le cadre de la cadre de la Fête du Court Métrage dans la salle polyvalente,
- le dimanche 26 mars à 16 h : un concert de l'orchestre symphonique Région Centre Val de Loire à la salle polyvalente,
- le dimanche 02 avril en matinée : Randonnée pédestre
- le dimanche 14 mai : Brocante annuelle
- le vendredi 21 juillet à 19 h 30 : Nuit de la chauve-souris

Pour les Bateliers :

- le dimanche 11 juin : Soirée « sardinades » sur le sable face à la Clémence II,
- le samedi 22 juillet : la fête des Bateliers avec feu d'artifice si possible.
- le dimanche 17 septembre : « journée barbecue »

Fin de la séance, 22 h 45.

Le Maire,



Le Secrétaire,